

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 7 novembre 2023

aff n°DEL2023_143 : Délégations de Service Public - Rapports annuels des délégués

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte des rapports annuels de délégation annexés à la délibération.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2023_144 : Exercice 2023 - Approbation de la décision modificative n°2

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'adoption du projet de Décision Modificative n°2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, l'Adjointe aux Finances, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023_145 : Exercice 2023 - Actualisation n°3 des autorisations de programme et des crédits de paiement

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.

La délibération est adoptée à la majorité.

Contre : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHOU, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023_146 : Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Pessac - Attribution d'une subvention complémentaire - année 2023

Le Conseil Municipal décide :

- d'accorder une subvention complémentaire au CCAS d'un montant de 150 000 € ;
- d'imputer cette dépense au chapitre 65, fonction 520, ouvert au budget 2023.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_147 : Plan vélo de Pessac – mise à disposition de vélos à assistance électrique et classiques pour les agents – autorisation de remisage à domicile

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'octroi de vélos à assistance électrique ou classiques pour les agents de la Ville de Pessac pour leurs trajets domicile – travail via une autorisation de remisage à domicile de 6 mois ;
- d'accorder la gratuité du remisage à domicile de ces vélos ;
- de valider les conditions d'éligibilité au dispositif citées ci-dessus ;
- que les agents doivent signer une charte d'engagement précisant les règles à respecter durant la période d'autorisation de remisage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_148 : Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour les projets de travaux dont le montant est inférieur à 750 000 € H.T. - Attribution marchés

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché en accord-cadre à bons de commande avec les titulaires suivants :
- GENESIS GROUP, 8 impasse Rudolf Diesel, 33700 MERIGNAC
- Sas ESNARD & SANZ Architectes associés, 61 rue Leyteire, 33000 BORDEAUX
- SOLUTECH INNOVATIVE, 3 rue René Martrenchar, 33150 CENON
- d'inscrire les crédits au chapitre 23 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_149 : Marché d'exploitation des installation thermiques - avenant n°5

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la passation d'un avenant n°5 au marché 2019-19025 conclu avec l'entreprise ENGIE SOLUTIONS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer cet avenant ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_150 : Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rode (OIMbicER) - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole - Ville de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention type de transfert de maîtrise d'ouvrage de l'Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux Inno Campus Extra Rode entre la Ville de Pessac et Bordeaux Métropole, annexé à la présente délibération (n°1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions pour les opérations prévus jusqu'en 2026 ;
- d'imputer les dépenses à rembourser auprès de Bordeaux métropole, au chapitre 21, (articles 21533 réseaux câblés, articles 21534, réseaux d'électrification, et 21538 autres réseaux) sur le budget de la Ville ;
- d'imputer les recettes liées au fonds de concours versée par Bordeaux métropole au chapitre 13, article 13251, subventions d'investissement GFP de rattachement.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe CERNIER, Anne-Marie TOURNEPICHE, Jean-Paul MESSÉ, Sylvie BRIDIER, Alhadji NOUHO, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Cédric TERRET, Élodie CAZAUX, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2023_151 : Adhésion à l'agence technique départementale Gironde Ressources

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts de Gironde Ressources ;
- d'adhérer à Gironde Ressources ;
- d'approuver le versement d'une cotisation annuelle dont le montant a été fixé par l'assemblée générale à 50 euros ;
- d'approuver le règlement intérieur de Gironde Ressources ;
- de désigner Madame Stéphanie Grondin titulaire ainsi que son suppléant Madame Véronique Carlotti pour siéger au sein de Gironde Ressources ;
- de désigner Madame Stéphanie Grondin titulaire ainsi que son suppléant Madame Véronique Carlotti pour siéger à l'assemblée générale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : Laure CURVALE

aff n°DEL2023_152 : Création et animation des jardins partagés - conventions de partenariat

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition de terrains municipaux à titre gratuit pour y installer des jardins partagés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les associations utilisatrices et, le cas échéant, Bordeaux Métropole, lorsqu'il s'agit d'un terrain métropolitain ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenariats et aides auprès des différents partenaires institutionnels et privés, pour l'aménagement de ces jardins partagés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_153 : Poursuite d'une expérimentation destinée à développer les liens socio-éducatifs avec des enfants en situation de handicap-Convention de partenariat avec Unis-Cité

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Pessac et l'association Unis-Cités destinée à développer les liens sociaux avec des enfants en situation de handicap ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Unis-Cités ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 7 500 € à l'Association Unis-Cité et le versement de 56,51 € par mois à chaque volontaire dans la limite de 6 personnes et sur une durée de 8 mois ;
- et d'inscrire les crédits au chapitre 65 – article 6574 – fonction 212 du budget et au chapitre 11 – article 6288 – fonction 255 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_154 : Collège Gérard Philipe - Mesures de responsabilisation - Convention de partenariat

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention jointe entre la Ville, le Collège Gérard Philipe, l'Espace Social et d'Animation Alain Coudert, Bâti-Projets, la CSGTP, Action Jeunesse Pessac et l'Association Laïque du PRADO ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente Convention ainsi que les avenants à intervenir et à engager toutes les démarches y afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_155 : Collège François Mitterrand - Mesures de responsabilisation - Convention de partenariat

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention entre la Ville, le Collège François Mitterrand, l'Association La Châtaigneraie, Bâti-Projets, Action Jeunesse Pessac, l'Entente Pessac Basket Club et l'Association Laïque du PRADO ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente Convention et les avenants à intervenir et à engager toutes les démarches y afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_156 : Lycée Professionnel Philadelphie de Gerde - Mesures de responsabilisation - Convention de partenariat

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la Convention entre la Ville, le Lycée Professionnel Philadelphie de Gerde, l'Association Espace Social et d'Animation Alain Coudert, l'Association La Châtaigneraie, Bâti-Projets, la CSGTP, l'EPBC, Action Jeunesse Pessac et l'Association Laïque du PRADO ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente Convention ainsi que les avenants à intervenir et à engager toutes les démarches y afférentes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_157 : Quartier Châtaigneraie-Arago - Pôle associatif - Convention avec la CNL 33 Amicale Ch'Ant'Ara

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe d'une mise à disposition de locaux à l'association CNL 33 Amicale Ch'Ant'Ara et au Conseil citoyen du quartier ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville et l'Association CNL 33 Amicale Ch'Ant'Ara.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_158 : Quartier Châtaigneraie-Arago - Locaux associatifs - Convention avec l'Association Pessac Football Club

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le principe d'une mise à disposition de locaux à l'Association Pessac Football Club ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville et l'Association Pessac Football Club.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2023_159 : Associations - subventions – répartition 2023 n°6

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21H05.